

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com

prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1545 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENYASS A.BDELHAFID

Date de naissance :

08/03/54

Adresse :

LOT 125 TRANCHE 1 LMAJINA LJAVIDA
SIDI OTHMANE

Tél. :

0662189350 Total des frais engagés : 16.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

31/08/2021

Nom et prénom du malade :

BENYASS A.BDELHAFID

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

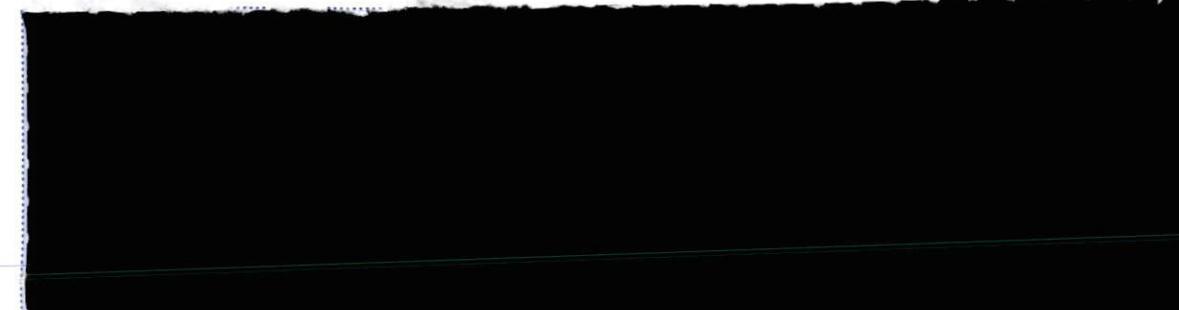
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 01/10/2021



Déclaration de Maladie

N° M21- 0021637

83074

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31-08-21	C3		400 Dhs	Dr. BENJELLOUN YOUSSEF Chirurgie Musculaire et Articulaire Angiologie et Veines Vasculaire et Phlébologie que et Phlébologie y Abderrahman Bouabid
31-08-21	Par sens	1	200.00	BENJELLOUN YOUSSEF Chirurgie Musculaire et Articulaire Angiologie et Veines Vasculaire et Phlébologie que et Phlébologie y Abderrahman Bouabid

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	31/08/2011	1619,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. BENJAMIN CHIRURGIEN VASCULAIRE Angiologue et Phlebologue ICE : INPE : 09173252 ICE : 001948308000045	31-08-2017	ECM	1000.00

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000	G 00000000		MONTANTS DES SOINS
		B 35533411 11433553		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

casablanca le : 31/08/2021

MR BENYASSÉ ABDELHAFID

168,20 x 2

• Augmentin 1 g / 125 mg
222,00 3 sachets, pendant , 15 jours

149,50

• Spectrum 500 mg
2 Comprimé, pendant , 15 jours

131,60

• Coplavix 75mg/100mg
1 Comprimé, matin, pendant , 3 mois

270,00 x 3

• pansement
1 jr / 2



PHARMACIE IDIDA
PHARMACIE JADIDA
PHARMACIE FAOUEN
PHARMACIE NOUVELLE CASA
PHARMACIE IDIDA
Pharmacie
Casablanca
Tunisie

Dr. BENJELLOUN Hamza
Chirurgien Vascular et Endovascular
Angiologue et Phlébologue
TNPE 09117757

N° 49,50

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH
6 118001 082018



COOPER PHARMA
LOT : 201550
PER : 10 - 2023
PPV : 131,60 DH

149,50



PPU : 168,20 DH
LOT : 646028
PER : 05/22

PPU : 222,00 DH
LOT : 645517
PER : 06/22

Augmentin est une marque déposée
des sociétés du Groupe GlaxoSmithKline



AUGMENTIN 1 g/125 mg
16 sachets



PPU : 168,20 DH
LOT : 645194
PER : 02/22

31/08/2021

ECHOGRAPHIE DOPPLER ARTERIEL + Veineux DES MEMBRES INFÉRIEURS

Nom : **Mr BENYASS ABDELHAFID**

INTERPRETATION:

- Aorte sans anomalie

À DROITE :

- artère iliaque lve siège de sténoses modérées
- Artère fémorale commune , perméable de flux monophasique bien modulé avec V.Syst.Max=60 cm/s, avec surcharge athéromateuse importante au niveau de la bifurcation
- Bout de prothèse occlus au niveau AFC, pas de collection
- Artère fémorale superficielle , avec multiple sténose serrée en F2-F3, de flux monophasique bien modulé avec V.Syst.Max=15 cm/s, avec surcharge athéromateuse importante au niveau de F2-F3
- Artère poplité, perméable de flux bien modulé systolodiastolique avec V.Syst.Max=20 cm/s, avec surcharge athéromateuse.
- L'artère tibiale postérieure flux démodulé systolodiastolique avec V.Syst.Max=15 cm/s, avec surcharge athéromateuse.
- L'artère tibiale antérieure flux démodulé systolodiastolique avec V.Syst.Max=5 cm/s, avec surcharge athéromateuse.
- Infiltration du genou D + de la jambe en rapport avec l'infection
- Veine profonde sans phlébite

Conclusion :

- Artérite sévère fémoro-jambière droite
- Arteriographie + dilatation à faire d'urgence
- Veine profonde sans phlébite